

222C0782
FR0000076655-FS0238

6 avril 2022

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

ACTIA GROUP
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 avril 2022, la société à responsabilité limitée Gestineg H¹ (408 rue Albert Bailly, 59290 Wasquehal) a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 29 mars 2022, le seuil de 5% du capital de la société ACTIA GROUP et détenir, à cette date et à ce jour, 1 045 000 actions ACTIA GROUP représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et 3,23% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions ACTIA GROUP sur le marché.

¹ Contrôlée par M. Michaël Motte.

² Sur la base d'un capital composé de 20 099 941 actions représentant 32 346 988 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.